



République française
Département de la Lozère

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 23 septembre 2022

Date de la convocation: 09/09/2022

Membres en exercice :
7

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,

Présents : 7

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Votants : 7

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel ROUSSET

Délibération 2022_029 - Objet : Vote de crédits supplémentaires - local - chaulhac

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
			0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-774.60	
2313 - 78	Constructions	774.60	
		TOTAL :	0.00
			0.00
		TOTAL :	0.00
			0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CHAULHAC, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication
le 27/09/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Gérard ROUSSET

